



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne
Pôle civique**

Affaire suivie par
Laurent Marien, IA-IPR,
Réfèrent « Mémoire et
citoyenneté »,
Pôle civique

Géraldine Hequette,
Chargée de mission – Pôle
civique

Courriel
Laurent.marien@ac-poitiers.fr
Geraldine.hequette@ac-poitiers.fr

Téléphone
05 16 52 6539

Adresse postale
22 rue Guillaume VII le
Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex

Laurent Marien, IA-IPR d'histoire-géographie
Réfèrent « Mémoire et Citoyenneté » - Pôle civique
à

Mesdames, messieurs les proviseurs et les principaux,
Mesdames et messieurs les enseignants

S/c des DASEN - DSDEN

A Poitiers, le 22 septembre 2014

Objet : Troisième campagne de labellisation des projets pédagogiques inscrits dans la commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale.

L'horizon du 11 novembre 2014 marquera le point d'orgue de cette première année du cycle commémoratif de la Première Guerre mondiale qui se déploie sur deux années scolaires 2013-2014 et 2014-2015. Il est donc possible de poursuivre cette belle dynamique à cette rentrée et de la prolonger.

Dans cette perspective, une troisième session de labellisation est lancée pour l'ensemble de l'année scolaire 2014-2015. Le label Centenaire est un **gage de qualité**, qui garantit au projet d'avoir été reconnu parmi d'autres propositions comme **innovant, structurant et original, porteur de sens et d'apprentissage pour les élèves qui y participent**. L'obtention du Label « Centenaire » permettra par ailleurs une plus **grande visibilité des projets pédagogiques retenus**.

Cette troisième campagne reprendra les modalités des campagnes précédentes, en s'appuyant à nouveau sur le Comité académique du Centenaire. Vous retrouverez le dossier à compléter en annexe. La campagne se déroulera selon les premiers éléments de calendrier suivants :

- Septembre 2014 : lancement de la campagne de labellisation des projets pédagogiques scolaires.

- 14 novembre : envoi des dossiers pour validation **au Comité académique du Centenaire (à l'attention du réfèrent « Mémoire et Citoyenneté », Pôle civique, Rectorat de Poitiers)**. **Une copie du dossier sera adressée pour information au réfèrent préfectoral** du Comité départemental du Centenaire (CDC);

- Novembre-décembre 2014 : envoi des dossiers à la Mission du Centenaire et tenue du comité de labellisation

- Janvier 2015 : communication des résultats

Si le mécanisme de labellisation **ne signifie pas un financement automatique, il constitue tout de même une éligibilité à financement. Un comité de subvention est programmé par la Mission Centenaire pour le premier semestre de l'année 2015**. Il concernera essentiellement les projets scolaires 2014/2015. Le Label « Centenaire » garantit également au porteur de projet un appui de la Mission auprès d'autres financeurs publics et/ou privés. Ainsi, la présentation d'un projet à la Mission n'est pas exclusive. Le porteur peut en effet soumettre son dossier auprès d'autres partenaires, sous réserve d'en informer le Comité de labellisation dans le dossier de présentation qui lui est adressé.

Laurent Marien, IA-IPR,
Réfèrent « Mémoire et citoyenneté »